



## Questions d'actualité de droit du patrimoine

Par **François Fruleux**,

Consultant au CRIDON Nord-Est, Docteur en droit,

**William Altide**,

Consultant au CRIDON Nord-Est, Maître de conférences associé à l'Université de Lille 2,

**Claire Chevalier**,

Consultante au CRIDON Nord-Est,

et **Marc Cottini**,

Consultant associé au CRIDON Nord-Est, Maître de Conférences à l'Université de Lille 2.



### Questions de transmission du patrimoine

par **François Fruleux**

Les libéralités graduelles et résiduelles permettent-elles de réduire le cout fiscal d'une transmission ?

Comment les « sauts de générations » sont-ils appréhendés fiscalement ?

Peuvent-ils neutraliser les augmentations de taux résultant de la réforme de la fiscalité du patrimoine ?

Le dispositif « anti-abus » applicable aux donations-partages réincorporantes peut-il s'avérer avantageux ?

### La location en meublé, quels atouts civils et fiscaux aujourd'hui ?

par **William Altide et Claire Chevalier**

Quels régimes juridiques pour la location en meublé ?

Quels avantages présentent-ils ?

Comment sont imposés les revenus tirés de la location en meublé ?

Comment reconnaître un loueur en meublé professionnel et un loueur en meublé non professionnel ?

Comment le loueur en meublé non professionnel peut-il bénéficier d'une réduction d'impôt ?

Le loueur en meublé et la TVA ?



### Les nouvelles règles applicables à la première cession d'un usufruit temporaire

par **Marc Cottini**

En quoi le nouvel article 13-5 du CGI remet-il en cause un certain nombre de schémas d'optimisation fiscale ?

Quelles sont les opérations concernées par ce nouveau dispositif ?

Quelles stratégies employer pour éviter ce régime défavorable ?



### Le régime de la réduction d'impôt Duflo

par **Marc Cottini**

Quels en sont les avantages de cette nouvelle réduction d'impôt ?

Comment fonctionne-t-elle ?











Quels sont les investissements concernés ?

Quelles en sont les limites ?

Quels pièges sont à éviter ?

## INSCRIPTION

Maître..... Notaire à.....  
Assistera à la réunion de (Merci de mettre une croix en face du lieu de votre choix) :

- » BOULOGNE SUR MER, le jeudi 6 juin 2013 à l'Université du Littoral Côte d'Opale,**  
21 Rue St Louis à BOULOGNE SUR MER, amphithéâtre n° 1.  
 Un parking payant est situé à proximité de la Faculté de Droit.  
 **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 28 mai 2013.**
- » REIMS, le mardi 11 juin 2013 à la Chambre Interdépartementale des Notaires (salle des adjudications)**  
44 Cours Jean-Baptiste Langlet à Reims  
 Le parking d'Erlon situé face à la gare de Reims est à proximité de la Chambre Interdépartementale.  
 **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 4 juin 2013.**
- » PONT A MOUSSON, le mercredi 12 juin 2013 à l'Abbaye des Prémontrés,**  
9 Rue Saint Martin à Pont à Mousson (amphithéâtre).  
 Un parking d'une capacité de 350 places est situé à proximité de l'Abbaye devant le Lycée Marquette (Rue St Martin à Pont à Mousson).  
 **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 5 juin 2013.**
- » AMIENS, le mardi 25 juin 2013 à l'Université Picardie Jules Verne, Faculté de droit (amphithéâtre RUSKIN),**  
10 Placette Lafleur à Amiens.  
 Le parking St Leu est à proximité de la Faculté de droit.  
 **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 18 juin 2013.**
- » LILLE, le jeudi 27 juin 2013 à l'Université Catholique de Lille (amphi RS 30),**  
58 Rue du Port à Lille, Espace Robert Shuman, Amphi RS 30 Rez-de-Chaussée  
 Le parking de l'Esplanade est à proximité de la Faculté de Droit.  
 **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 20 juin 2013.**

A retourner uniquement  
par voie postale  
A l'attention de Mme FLEURY  
au CRIDON NORD-EST,  
9 Rue de Puébla,  
BP 51212  
59013 LILLE CEDEX

Sera accompagné de : M.....  
M.....  
M.....  
 Joint un chèque de ..... (30 € HT soit 35,88 € TTC par participant) à l'ordre  
du CRIDON Nord-Est.  
 Souhaite avoir confirmation de son inscription  
par courrier électronique à l'adresse suivante : .....  
ou par fax à ce n° : .....



Notre document de travail sera disponible sur notre site :  
[www.cridon-ne.org](http://www.cridon-ne.org) dès le 4 juin 2013